

## FORMATION

### SSIAP 2 REMISE A NIVEAU

#### CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



#### Objectif :

Maintien et Actualisation des connaissances SSIAP 2.

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'agent des services de sécurité incendie conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois)

#### Pré requis

Être titulaire du diplôme SSIAP 2 /équivalence ou diplôme ERP / IGH (de plus de 3 ans)

Qualification de secourisme en cours de validité

Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel ne pouvant justifier de la fonction de SSIAP 2

(Au moins 1607 heures dans les 2 ans)

**Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005**

#### Public concerné :

Chefs d'équipe de sécurité incendie en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) n'ayant pas occupé l'emploi depuis plus de trois ans, ou n'étant pas à jour de son recyclage triennal obligatoire

#### Durée du stage :

21 Heures

#### Nombre de participants :

De 5 à 12 stagiaires par session

#### Moyens d'encadrement :

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Organisme de formation agréé par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

#### Tarif :

Sur devis

#### Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

#### Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.

Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

## FORMATION

### SSIAP 2 REMISE A NIVEAU

#### CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



#### Moyens et méthodes pédagogiques :

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme).

Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, matériel de détection et d'alerte, poste de sécurité reconstitué.

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis en en pratique

Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

#### Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante :

[formation@sas-cpfi.fr](mailto:formation@sas-cpfi.fr)

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures

Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

#### Programme du stage :

Selon le référentiel pédagogique (Arrêté du 5 novembre 2010 – art. Annexe II (V))

##### ■ Fondamentaux de sécurité incendie

- ↳ Évacuation des occupants
- ↳ Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- ↳ Principes généraux de sécurité (déclinaisons des règlements)

##### ■ Mises en situation d'intervention

- ↳ L'action face à différents contextes :
  - Fumées, incendies
  - Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
  - Méthodes d'extinction d'un début d'incendie
  - Protection individuelle
  - Levées de doutes

## FORMATION

### SSIAP 2 REMISE A NIVEAU

#### CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



↪ Utilisation des moyens de communication mobiles

#### ■ Prévention

↪ Évolution de la réglementation

↪ Accessibilité du public

#### ■ Moyens de secours

↪ Agents extincteurs

↪ Système de sécurité incendie (SSI)

↪ Moyens d'extinction

#### ■ Gestion du poste central de sécurité

↪ Gestion d'une alarme

↪ Alerte des sapeurs-pompiers et réception des secours (ERP/IGH)

↪ Gestion d'une évacuation

↪ Compte-rendu à la hiérarchie

#### ■ Organisation d'une séance de formation

↪ Les méthodes pédagogiques

↪ Pratique de l'animation

↪ Déroulement chronologique d'une séance

#### ■ L'équipe de sécurité incendie

↪ Organiser l'accueil d'un nouvel agent

↪ Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens

↪ Gérer les conflits

↪ Gestion des documents administratifs

#### Évaluation :

■ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de fiches standardisées correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.

■ Une attestation de remise à niveau est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

■ Épreuve écrite : QCM blanc – 40 minutes

■ Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise 5h